Image not found or type unknown

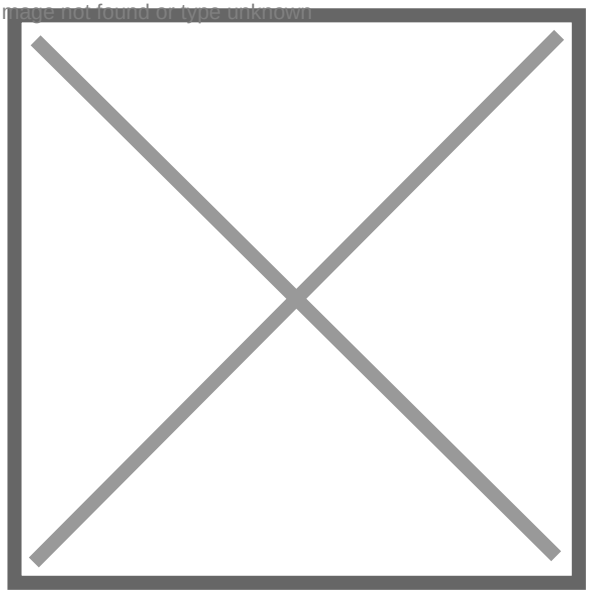

**

Par **bottomline_old**, le **20/05/2007** à **17:51**

**

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **21:41**

Bonjour,

Vous me dites que vous n'avez eu que les explications de la conseillère... Avez-vous un contrat écrit ? Pour ma part je n'ai pas pu trouver les conditions générales, ni de contrat sur leur site internet.

Par **bottomline_old**, le **21/05/2007** à **14:28**

bonjour, et merci d'avoir répondu,

pour répondre à votre question, non nous n'avons pas eu de contrat, juste un feuillet à signer (avec du carbone en dessous). Je n'ai chez moi aucun papier stipulant cette ...

Par **Christelle_old**, le **22/05/2007** à **00:34**

Bonjour,

Je suis très étonnée de l'absence de contrat écrit. Vous avez manifestemment été flouée puisque vous avez signé sans connaître toutes les clauses... Sur le feuillet que vous avez signé y a-t-il référence à des conditions générales de ventes ou quelque chose de similaire ?

Par **Artus_old**, le **03/06/2007** à **19:49**

Bonjour,

Avez vous les conditions général de votre contrat ?

A savoir que la majeur partie des contrats obsèques ou contrats de capitalisations dont le bénéfice est déstiné a financer les obsèques ont une période de carence de 1 an.

Par contre ce que je ne comprends pas c'est qu'il as été résilié . Mais ceci doit être du aux condition générales.

Regarder peut être au dos de votre feuillet, les conditions générales sont obligatoires.

Pour plus de renseigenements vous pouvez venir également sur www.pompe-funebre.eu

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés